

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE****JEUDI 11 DECEMBRE 2014**

Délibération n° 2014-11-12- 148

<b>OBJET :</b>	<b>Signature du contrat de performance 2014-2018 du pôle de compétitivité Elastopole</b>
----------------	--

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par le soutien qu'elle apporte, réseaux, grappes d'entreprises, cluster ou pôle de compétitivité, la Communauté d'Agglomération Seine-Amont souhaite favoriser sur son territoire les dynamiques de filières d'activités porteuses d'innovation et d'attractivité, permettant le montage de projets innovants, la mise en œuvre d'expérimentations, le développement d'activités économiques à valeur ajoutée, la mise en œuvre d'actions de formation et la création d'emplois.

Pôle de compétitivité inter-régional à vocation nationale et à ambition européenne labellisé en 2007, Elastopôle, pôle de compétitivité français du secteur des matériaux caoutchoucs et des polymères regroupe 40% des établissements français du secteur et 30 000 emplois industriels. Elastopole compte à ce jour près de 120 adhérents et s'est fixé des objectifs visant tout particulièrement à aider les PME et ETI dans le développement de l'innovation et de l'emploi.

Elastopole développe ses activités sur 4 régions : Centre (son siège social situé à Orléans), Auvergne, Pays de la Loire et Ile de France, avec une implantation à Vitry-sur-Seine, dans le centre français du caoutchouc et des polymères.

Pour l'année 2014, la Communauté d'agglomération contribue au développement des activités d'Elastopole par une subvention d'un montant de 15 000 €, soit à hauteur de 1,9 % du budget prévisionnel du pôle.

Par ce financement notre collectivité est en attente de retombées concrètes sur son territoire : présence, partenariat et actions partagées avec les structures économiques et autres réseaux, retombées pour les entreprises (ouverture à des réseaux, des marchés potentiels, participation à des projets de recherche et de développement, outils de gestion partagés), pour la population (en termes de formation, de qualification et d'emplois), pour le territoire (vitrine, attractivité, intégration de solutions innovantes, grands projets).

Le contrat de performance 2014-2018 d'Elastopole qui vient d'être validé par le Comité interministériel de la politique des pôles de compétitivité, prend en compte ces attentes. Ce contrat, définissant les axes stratégiques du pôle, sera officiellement signé par l'Etat et par l'ensemble des collectivités

territoriales participant au financement du pôle, dont, pour l'Île de France, le Département du Val de Marne et la Communauté d'agglomération Seine-Amont.

Les axes stratégiques définis pour 2014-2018 permettent d'envisager des développements de projets sur le territoire de la Seine-Amont en articulation avec les autres filières (mécatronique, matériaux, éco-activités et eau-milieus-sols, gérontechnologies, ...) :

- La mobilité du futur (aéronautique, spatial, automobile, ferroviaire, naval, ...)
- Les matériaux nouveaux (bio-, nano-, ...) et les fonctionnalités nouvelles (matériaux communicants,...)
- Les procédés éco-efficients (énergie, production, recyclage, bâtiment, ...)
- Le confort des êtres vivants (hygiène, protection, médical, sport, handicap, emballage, biens de consommation, ...).

Ce contrat de performance prévoit dans son article 10-3 un engagement financier sur la période 2014-2018 des pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales) signataires du contrat, via des conventions de financement à établir avec Elastopole.

Le montant indicatif relatif indiqué concernant la contribution de Communauté d'agglomération Seine-Amont est de 15 000 € par an sur la période.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- Oui l'exposé des motifs,
- Vu la délibération n° 2014-06-24 094 du Conseil communautaire relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique
- Vu la délibération n° 2014-06-24 106 du Conseil communautaire relative à la convention de financement 2014 du pôle de compétitivité Elastopole ;
- Vu la décision du Bureau Communautaire du 17 novembre 2014 relative à la signature du Contrat de performance 2014-2018 d'Elastopole ;
- Considérant l'intérêt des activités du pôle de compétitivité Elastopole et de son ancrage en Seine-Amont pour le développement de projets innovants et d'activités économiques ;
- Considérant les axes stratégiques définis dans le contrat de performance 2014-2018, favorisant les rapprochements et les opportunités de projets avec les autres filières du territoire ;
- Considérant l'appui apporté au fonctionnement du pôle Elastopole par la Ville de Vitry-sur-Seine, relayée en 2014 par la Communauté d'agglomération Seine-Amont ;

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve le contrat de performance 2014-2018 du pôle de compétitivité Elastopole

**Article 2** : Autorise le Président de la Communauté d'agglomération à le signer.

Pour le président et par délégation  
Jean-Claude Kennedy  
Vice-président de la Communauté  
d'agglomération Seine-Amont



*J. Kennedy*